

ASSEMBLÉE NATIONALE1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 474

présenté par
M. Breton

ARTICLE 3

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« L'assistance médicalisée est alors apportée. »

les mots :

« Le suicide assisté est pratiqué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi commande d'employer les bons termes.